

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

20
23

ECLA
— Lons Agglo —

1 - CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2 - LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2023

3 - LA SITUATION FINANCIÈRE D'ECLA : POINTS CLÉS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

4 - LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2023

5 - RESSOURCES HUMAINES ET ANALYSE DE LA MASSE SALARIALE

6 - BUDGETS ANNEXES

Le PLF pour 2023 se fonde sur des hypothèses de stagnation du déficit public et de l'endettement, et sur une baisse de la croissance du PIB par rapport à 2022.

Déficit public

-5,0 % en 2022

-5,0 % en 2023

Endettement

111,5 % du PIB en 2022

111,2 % du PIB en 2023

Croissance

+2,7 % en 2022

+1 % en 2023*

**Plusieurs organismes comme la Banque de France anticipent une croissance légèrement inférieure, voire une récession.*

OBJECTIFS DU PLF 2023 ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS :

Le PLF pour 2023 comporte quatre axes principaux :

- Protéger les ménages face à la crise énergétique
- Financer de manière massive les missions régaliennes de l'État
- Préparer l'avenir à travers un investissement marqué sur l'éducation
- Maîtriser la dépense publique

Les finances des collectivités locales entrent en zone de turbulence :

- Dans une note de conjoncture rendue publique le 21 septembre dernier, la Banque postale s'inquiète d'une dégradation des capacités d'autofinancement des collectivités locales, en particulier des communes.
- L'épargne des communes pourrait ainsi reculer de plus de 10 % en 2022, du fait notamment de l'augmentation du coût de l'énergie et de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % depuis le 1er juillet dernier).

EVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE :

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 sera égale à l'IPCH (l'indice des prix à la consommation harmonisé) constatée entre novembre 2021 et novembre 2022. Cette revalorisation est proche de 7 % compte-tenu de l'inflation.

Évolution de la TVA

Le montant des fractions de TVA versées en 2022 aux EPCI dépend de l'évolution de la TVA nationale entre 2021 et 2022.

Initialement, la hausse des recettes de TVA 2022 par rapport à 2021 avait été estimée à +2,89 % au mois de mars. Au final, selon le Gouvernement, la hausse de TVA pourrait atteindre +9,6 %, d'où une importante régularisation à observer au mois d'octobre.

Pour 2023, la hausse de TVA avoisinerait 5 %, avec de nombreuses incertitudes.

POUR ECLA, L'ACTUALISATION 2022 EST DE + 365 000 €

SUPPRESSION ET MODALITÉS DE COMPENSATION DE LA CVAE :

Historique de la baisse des impôts dits « de production »

- Suppression de la taxe professionnelle en 2010 ;
- Suppression de la part régionale de la CVAE en 2021 (9,5 mds €) ;
- Division par deux de la valeur locative de TFPB et de CFE des établissements industriels en 2021 (3,8 mds €) ;
- **ET MAINTENANT : SUPPRESSION DE LA CVAE RESTANTE EN DEUX ANS, ENTRE 2023 ET 2024 (9,5 Mds €) AVEC COMPENSATION.**

QUELLES CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS LOCALES SONT CONCERNÉES ?

- Les départements ;
- Les EPCI (la CVAE représente aujourd'hui 22 % de leurs recettes de fonctionnement) ;
- Les communes qui n'appartiennent pas à un EPCI à fiscalité professionnelle unique.

**CETTE RÉFORME S'AJOUTE À LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION
= PERTE DE POUVOIR DE TAUX POUR LES EPCI ET DÉCONNEXION AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

MODALITÉS ET DYNAMIQUES DE COMPENSATION DE LA CVAE :

Base de compensation

Moyenne 2020-2021-2022 de CVAE perçue par la collectivité, « *en tenant compte de la dernière année connue de CVAE recouvrée par l'Etat en 2022* », et en intégrant la hausse de la TVA 2023

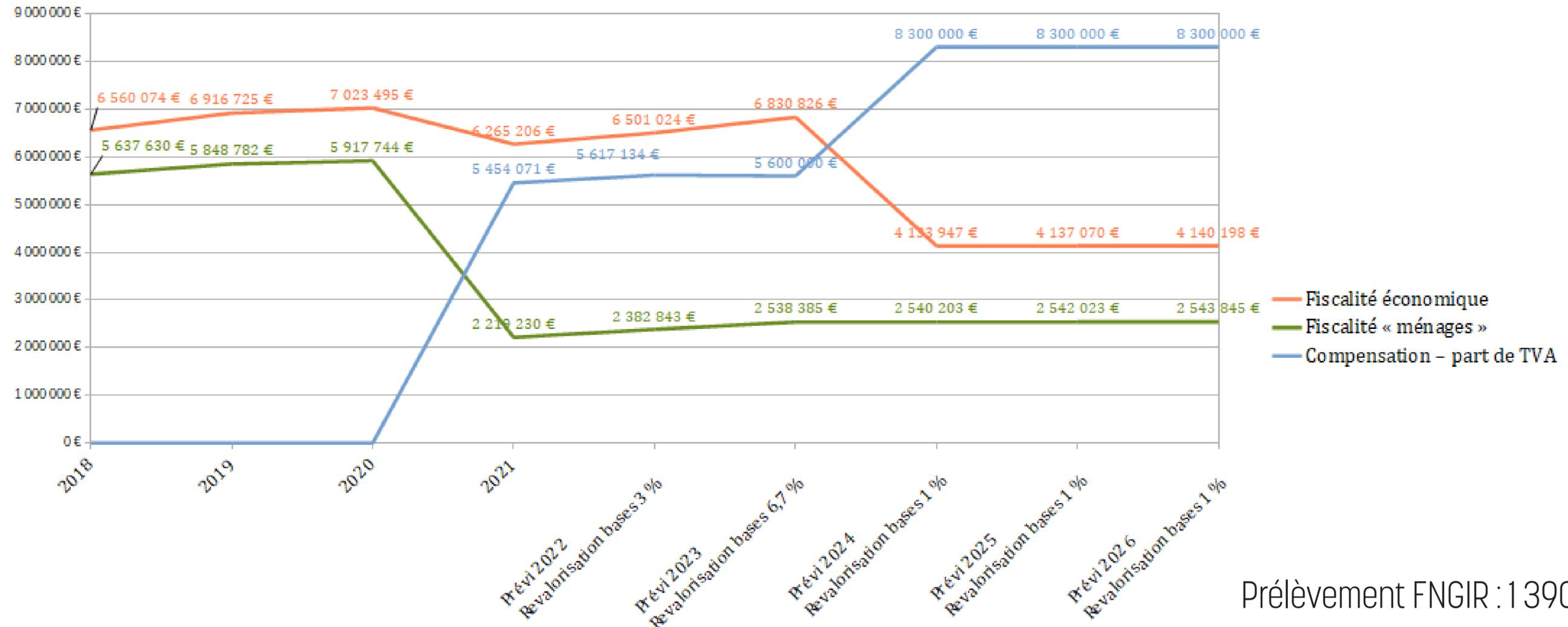
Ressource de compensation

Octroi d'une fraction de TVA nationale

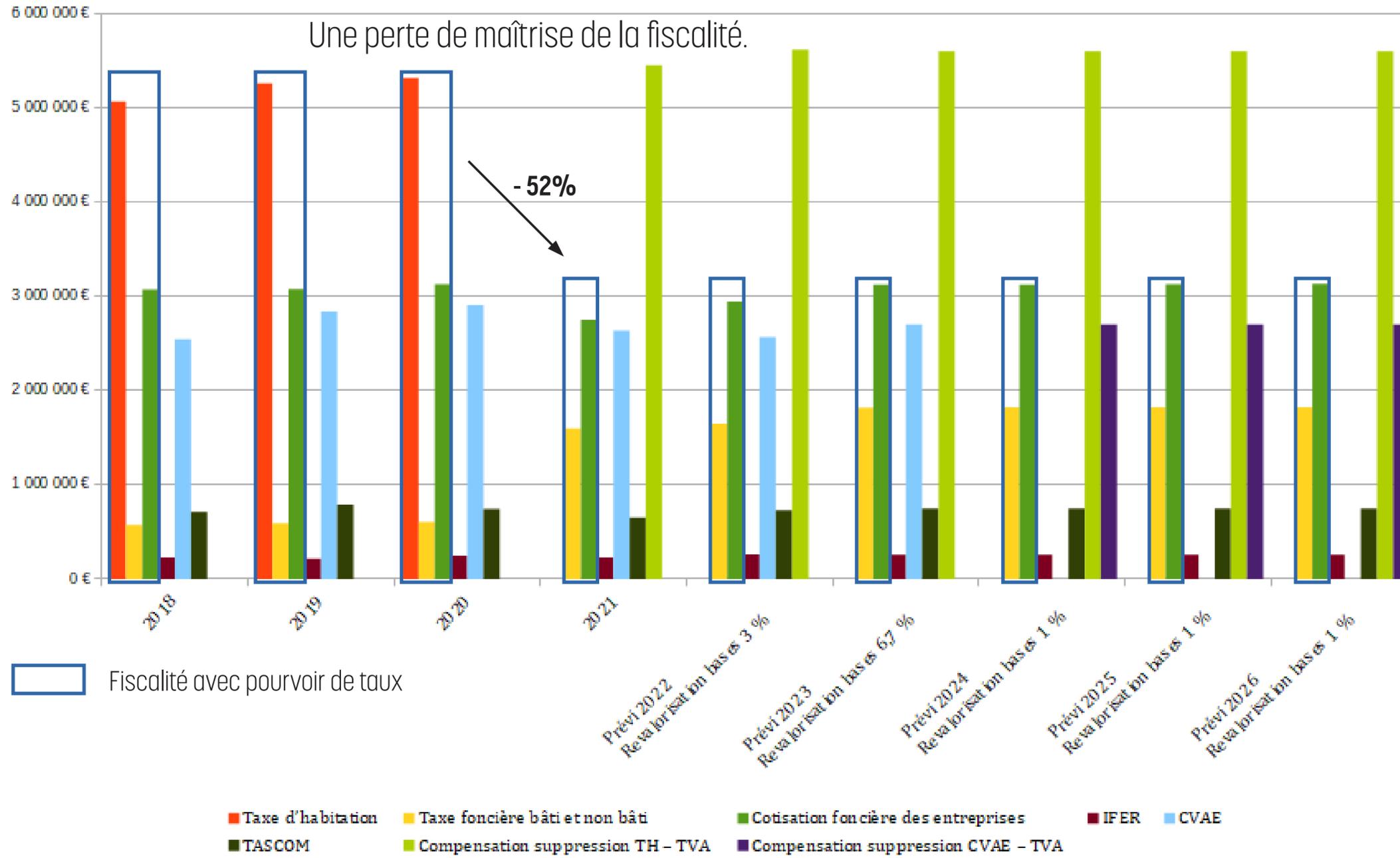
Modalité de répartition

Territorialisée* pour le bloc communal, uniforme pour les départements, sous réserve des discussions parlementaires

**L'objectif du Gouvernement est de « territorialiser » la dynamique de compensation, pour ne pas « léser » les territoires les plus attractifs. La TVA octroyée à une collectivité pourrait être indexée sur la dynamique d'évolution des bases de CFE.*



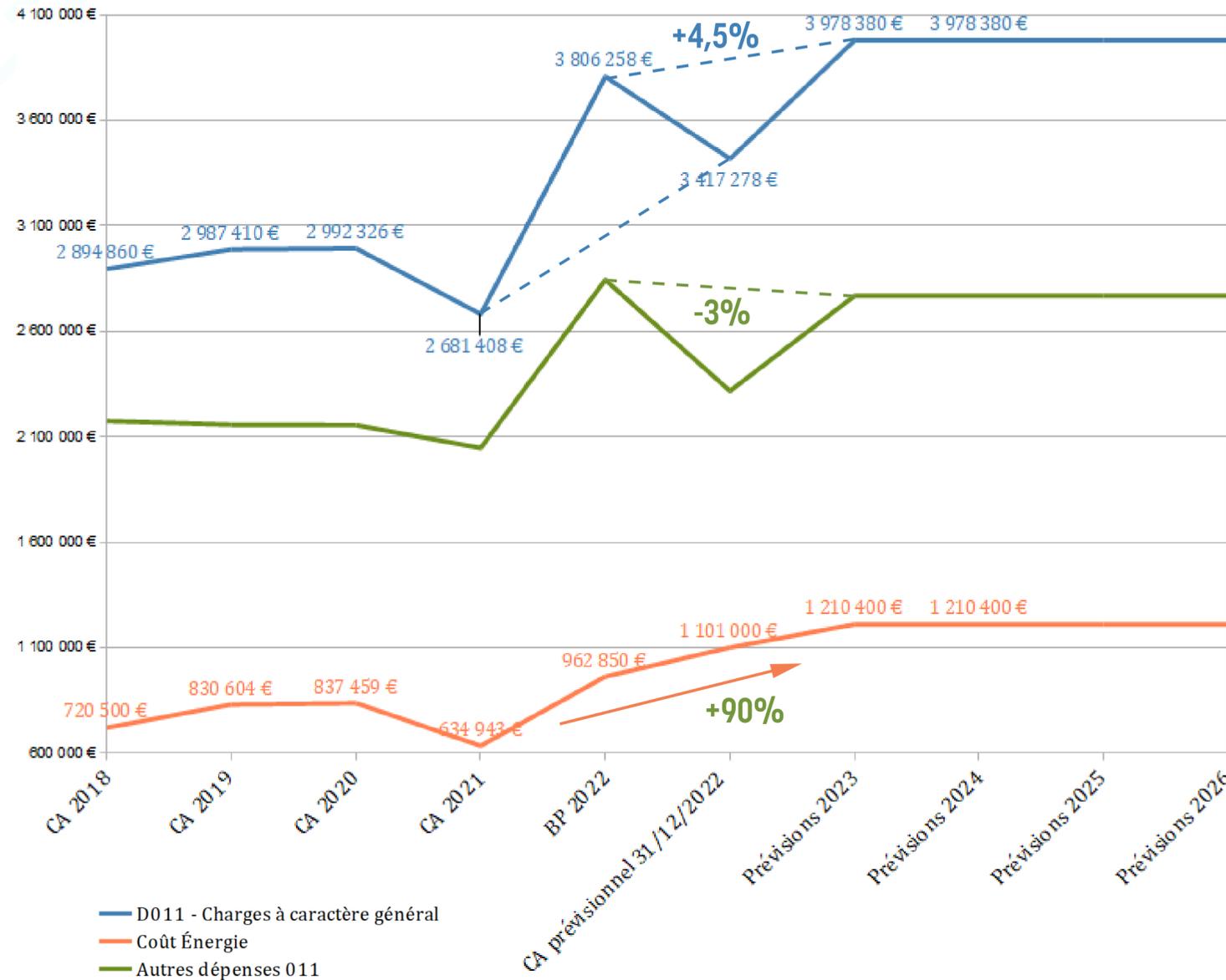
Des ressources fiscales composées majoritairement de TVA liée à la compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.



Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

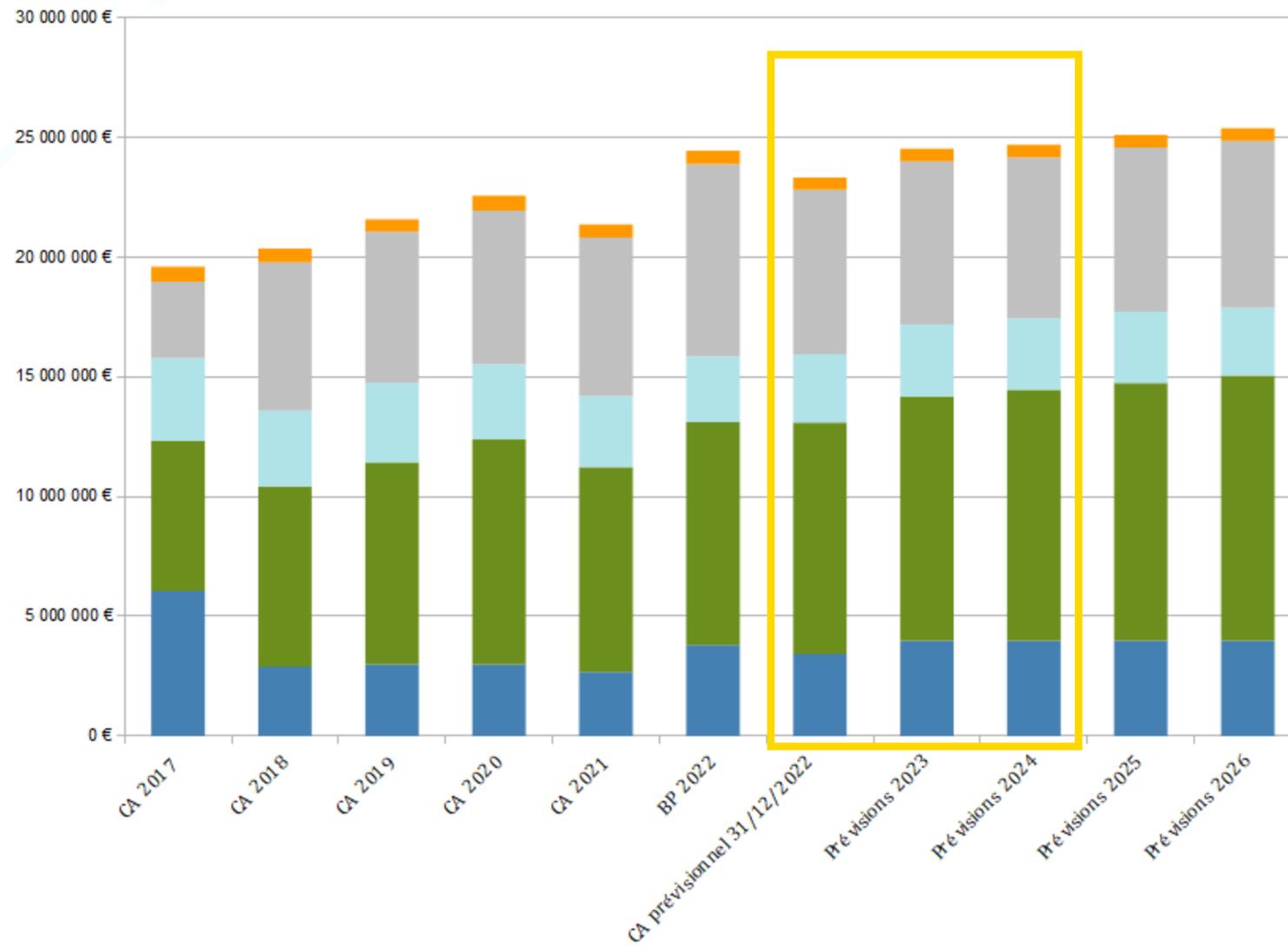
- L'augmentation du coût de l'énergie.
- Une inflation importante sur certains produits.
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022 (+3,5%).
- L'évolution haussière des taux d'intérêts au niveau mondial et européen.

- La clarification des compétences d'ECLA sur le volet Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- La mise en œuvre des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes pour la Ville et ECLA suite à leurs contrôles en 2021/2022.
- L'incertitude grandissante sur l'attribution des financements publics et de leur temporalité.
- Les régularisations apportées sur les attributions de compensation des Communes.
- La neutralisation des amortissements liées aux subventions versées à compter de 2023.



En 2021, les dépenses d'énergie représentaient 23 % des dépenses du chapitre 011.

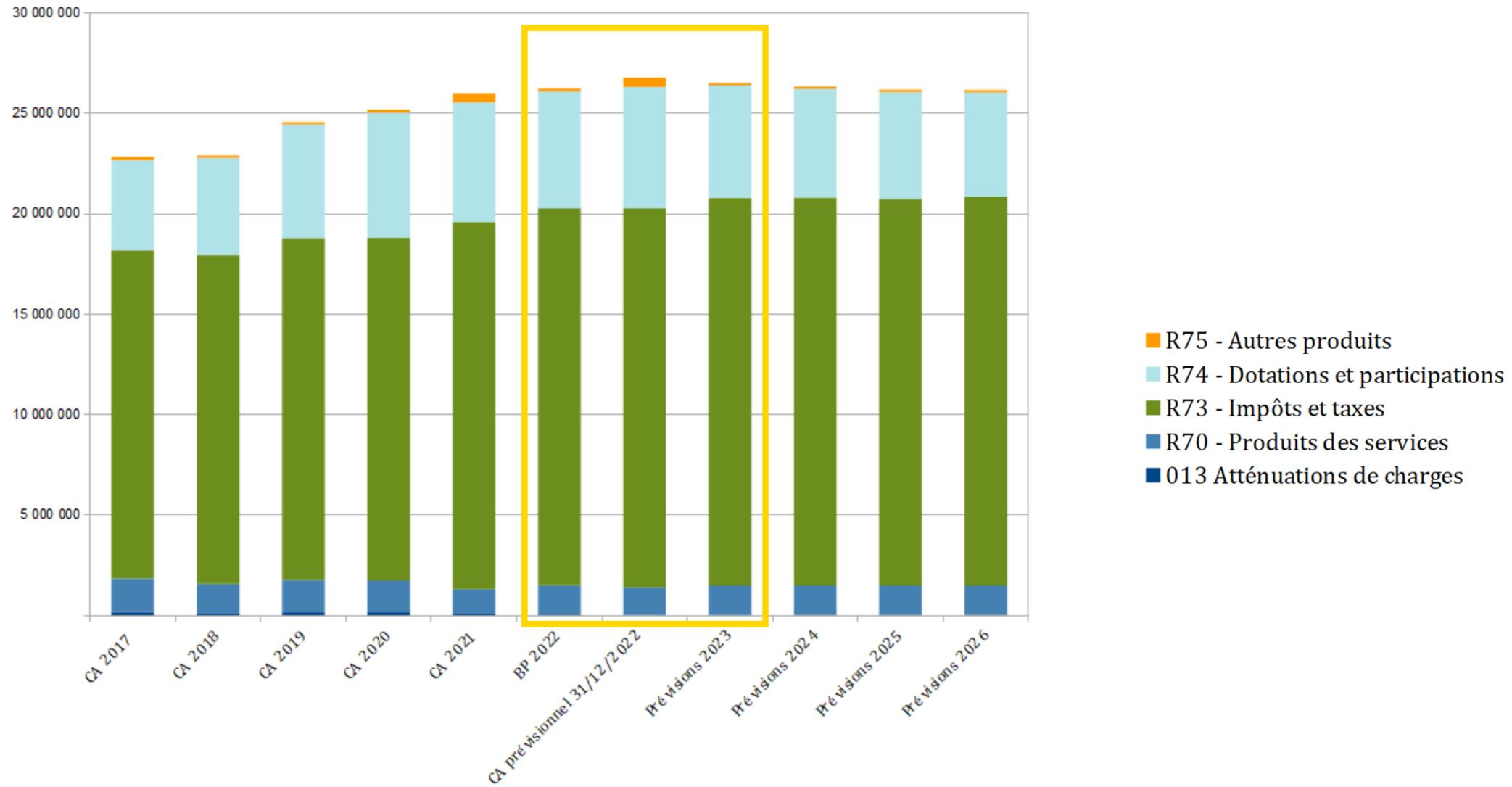
Dans le budget prévisionnel 2023, elles représentent 30 %.

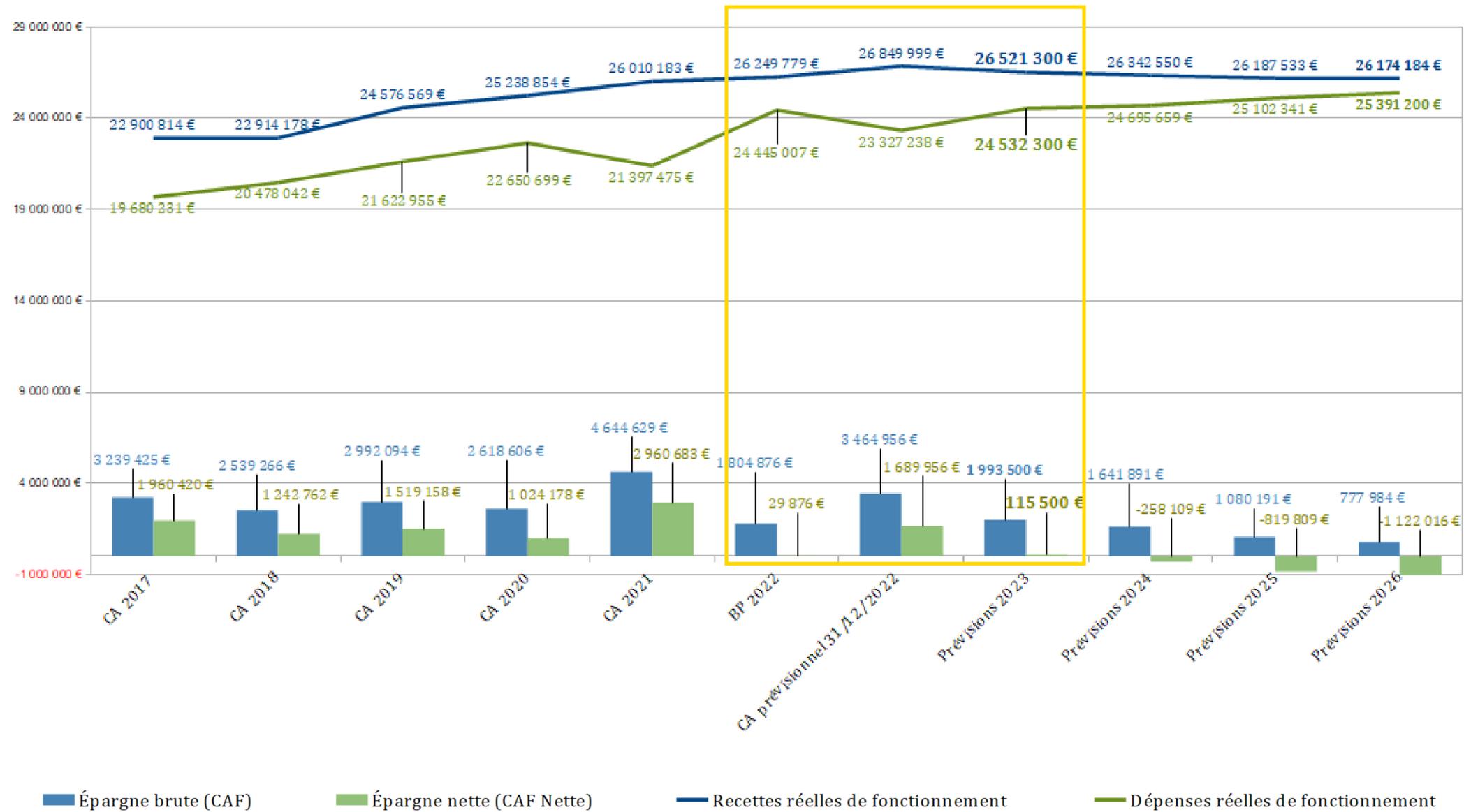


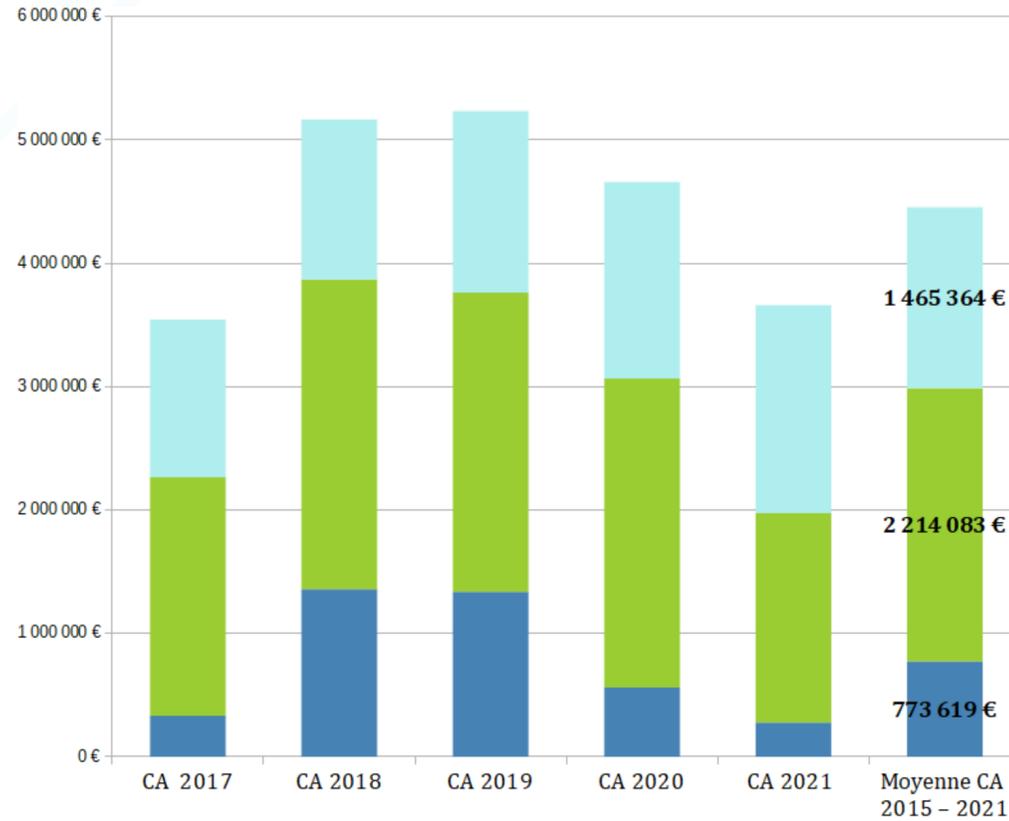
- D66 – Charges financières
- D65 - Autres charges de gestion courante
- D014 - Atténuation de produit
- D012 - Dépenses de personnel
- D011 - Charges à caractère général

Avant 2021, le personnel eau et assainissement « transitait » comptablement par le budget principal.

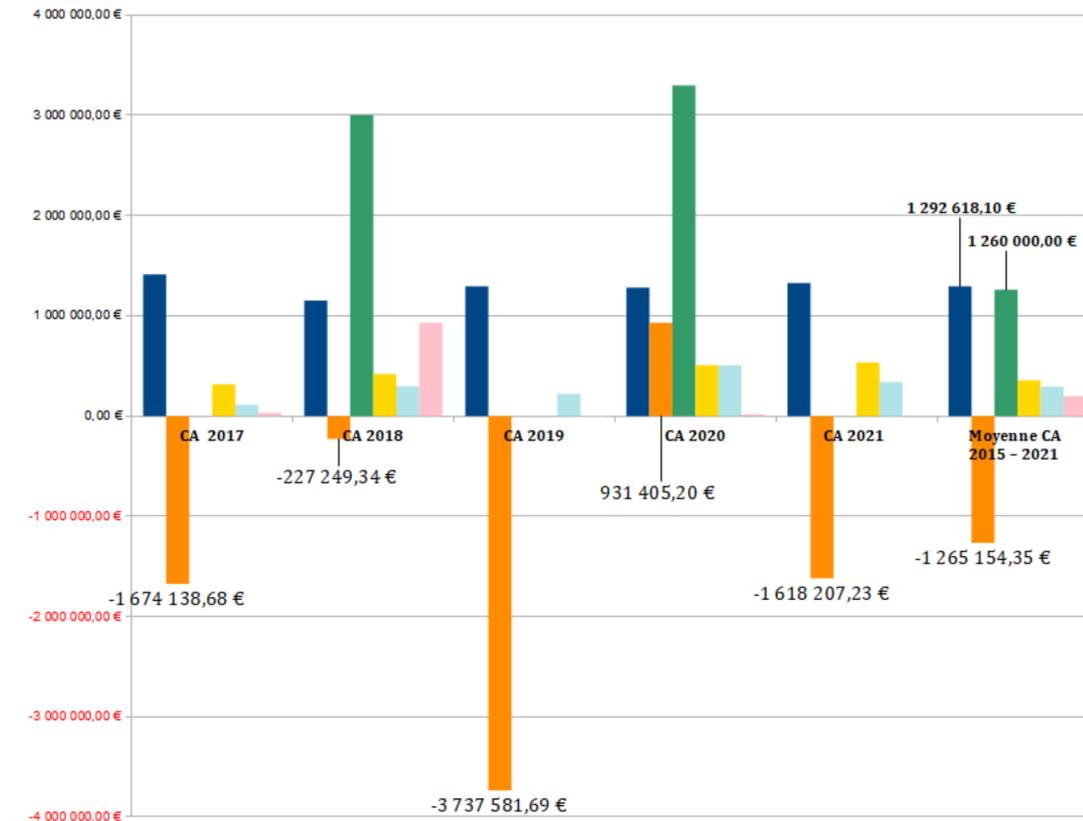
Au 1er janvier 2021, le personnel a été transféré au sein des budgets annexes.







- Remboursement dette
- Dépenses d'équipements
- Subventions d'équipement versées



- Amortissements / autofinancement
- Variation du résultat cumulé (+ / -)
- Emprunt nouveau
- FCTVA
- Subventions
- Autres

Section de fonctionnement : une augmentation limitée des charges de fonctionnement

- Chapitre 011 « charge à caractère générale » : augmentation de manière limitée => à budget constant par rapport à 2022.

Intégration de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'inflation

- Chapitre 012 « charge de personnel » : intégration de l'augmentation du point d'indice et GVT.
- Recettes : pas d'effort de fiscalité supplémentaire.

L'inflation, le coût de l'énergie, les hausses des salaires ont « rogné » les marges de manœuvre dont ECLA s'était dotée en 2021.

→ Les excédents prévisionnels pour 2023 ne suffiront pas pour une politique dynamique d'investissements.

- **Section d'investissement : une prévision réaliste des investissements et limiter le recours aux restes à réaliser**

→ Projets investissements qui pourront être débutés et/ou réalisés en 2023 en tenant compte des priorités politiques, des capacités financières de la collectivité et des capacités de réalisation des services.

→ **Une incertitude liée à l'obtention des subventions pour la cité des sports** nous oblige à une grande prudence quant à l'utilisation de nos excédents reportables pour ne pas hypothéquer l'avenir.

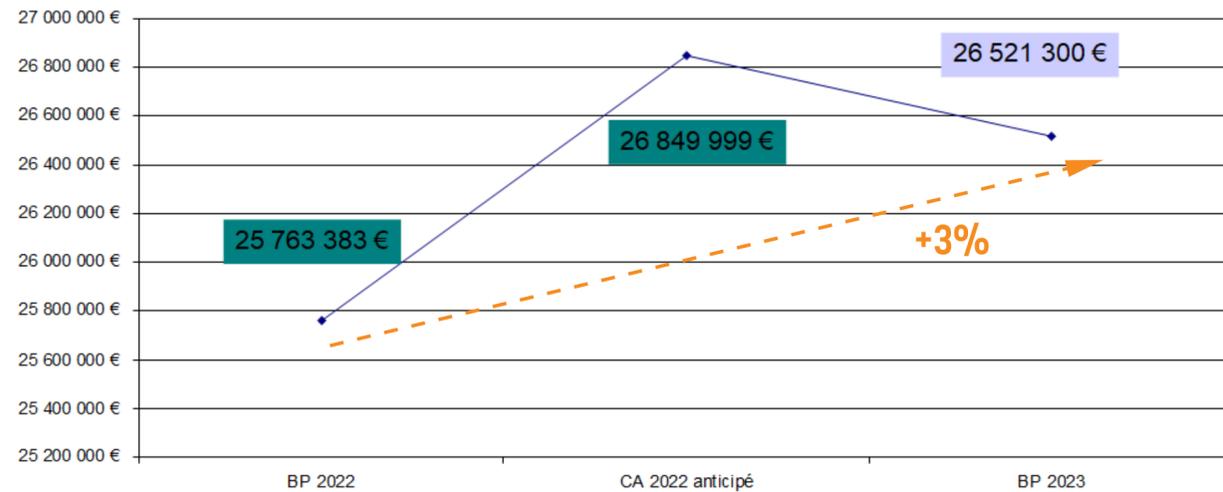
Maximum mobilisation emprunts 2023 = remboursement en capital de l'annuité 2023

Objectif : ne pas dégrader la capacité de désendettement

= 1 500 000 €

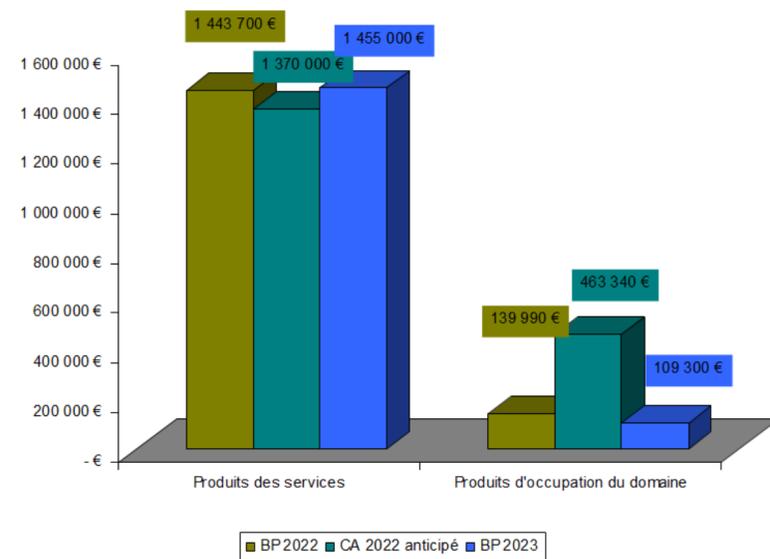
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 24 532 300 € <i>Dont charges à caractère général : 3 978 380 €</i> <i>Dont charges de personnel : 10 202 700 €</i> <i>Dont Attributions de compensation : 1 306 000 €</i> <i>Dont autres charges de gestion courante : 1 709 000 €</i> <i>Dont charges financières : 532 000 €</i>	Recettes de fonctionnement 26 521 300 € <i>Dont Impôts et taxes : 19 315 000 €</i> <i>Dont DGF : 3 525 000 €</i> <i>Dont produits des activités : 1 455 000 €</i>
	Transfert à la section d'investissement (amortissement et virement) 1 989 000 €	
Investissement	Remboursement du capital de la dette 1 878 000 €	Autofinancement 1 989 000 €
	Dépenses d'investissement 2 200 800€	Subventions d'investissement 358 733 €
		FCTVA : 238 050 €
		Emprunt d'équilibre 1 493 017 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

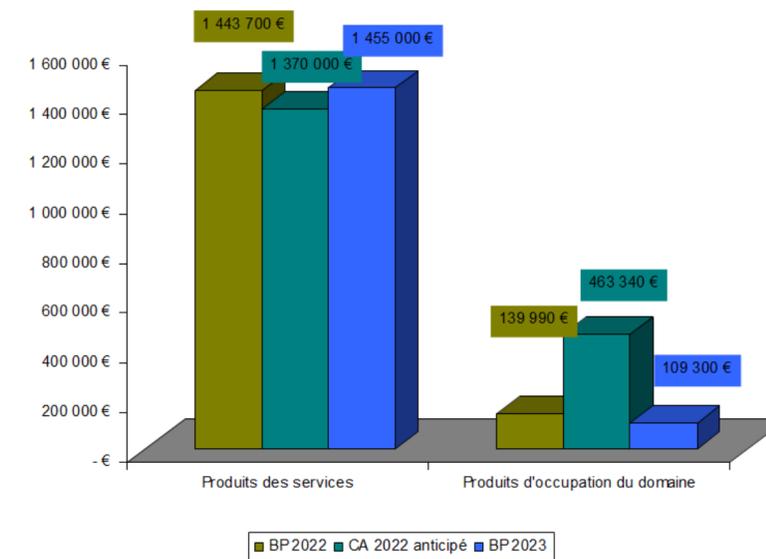


- Une hausse attendue de la fiscalité directe liée à la revalorisation des bases sur la taxe foncière (+6,7%)
- Une estimation prudente de la part de compensation TVA de la taxe d'habitation.
- Une reprise suite à la période COVID, de l'activité de nos services avec production de recettes.
- Des dotations stables.

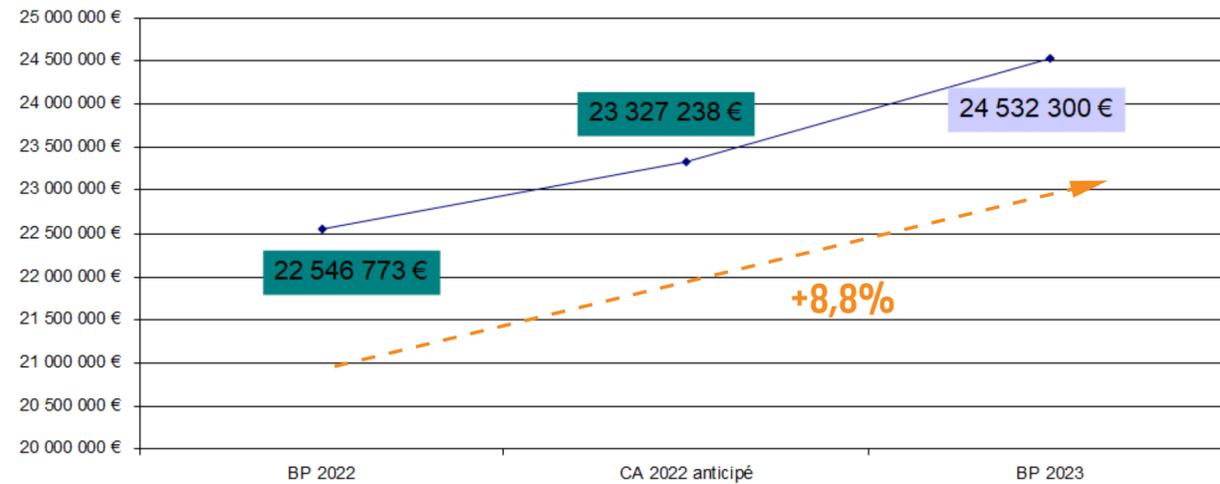
Les produits des services et du domaine



Les produits des services et du domaine

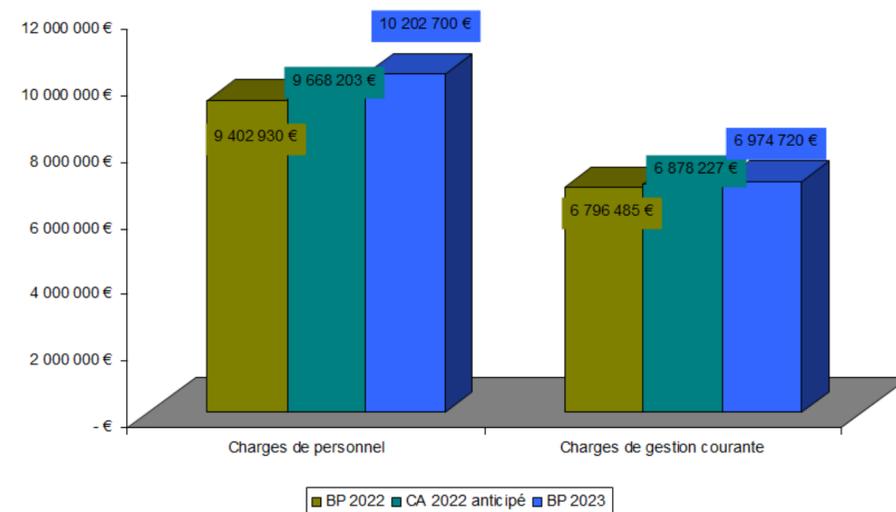


Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

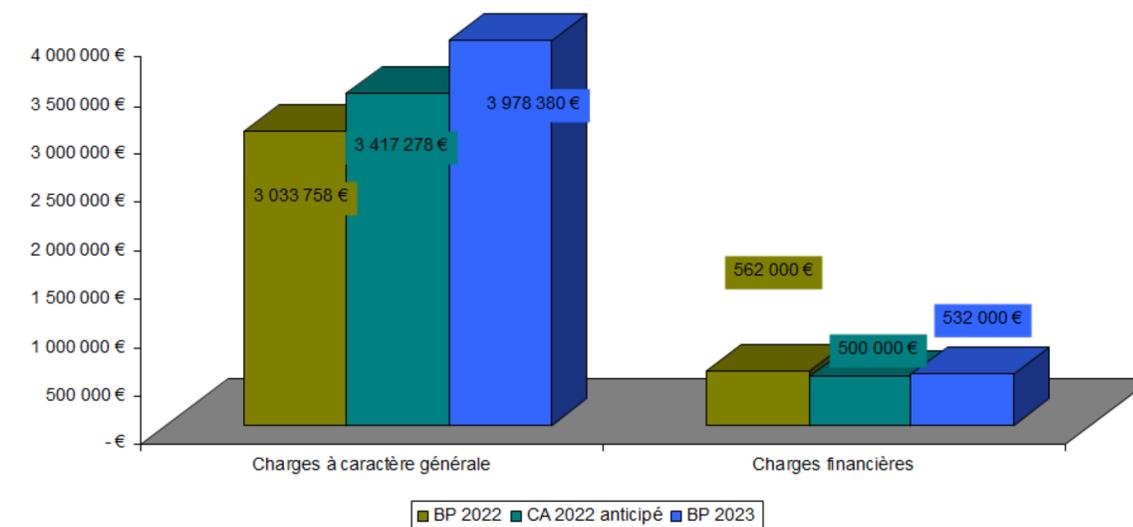


- Des charges de personnel en hausse : + 3,5 % de revalorisation du point d'indice, + 3 % de GVT et une augmentation des remplacements.
- Des charges à caractère général en hausse en raison de la hausse du coût de l'énergie : + 600 000 €

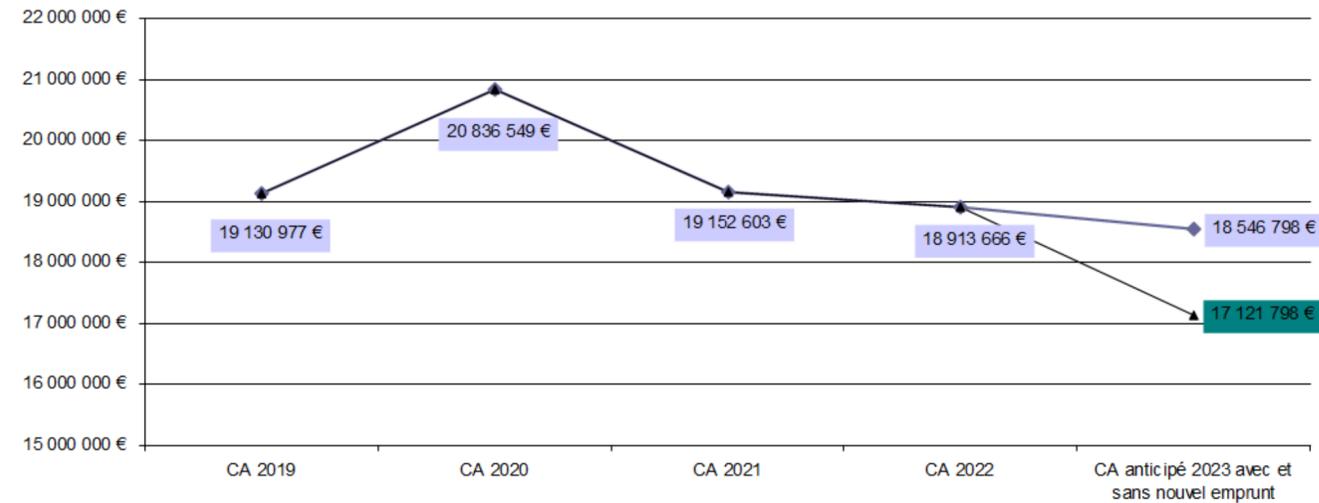
Charges de personnel et charges de gestion courante



Charges à caractère général et charges financières

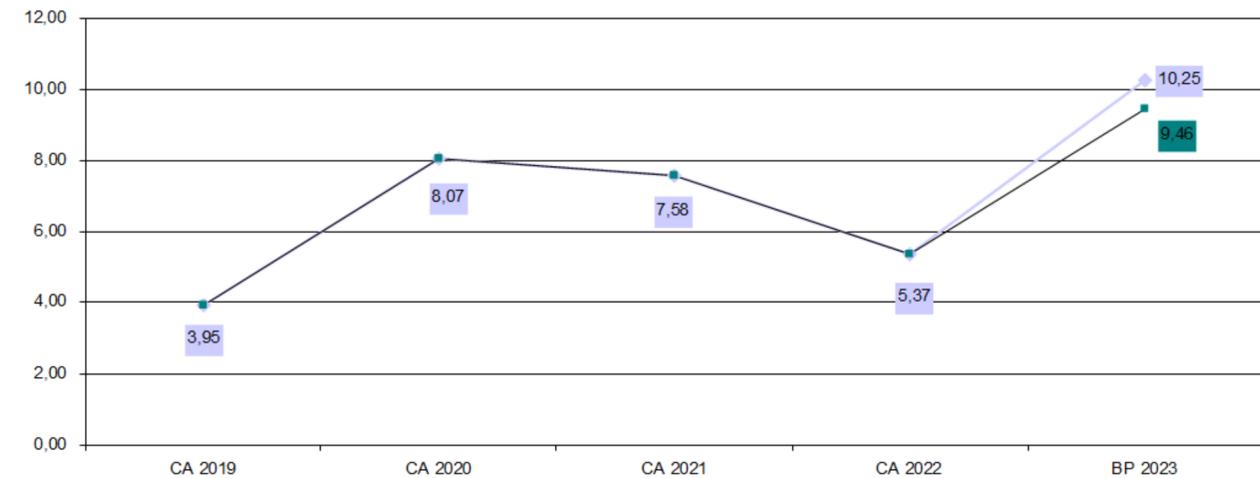


Evolution de l'encours de dette au 31-12



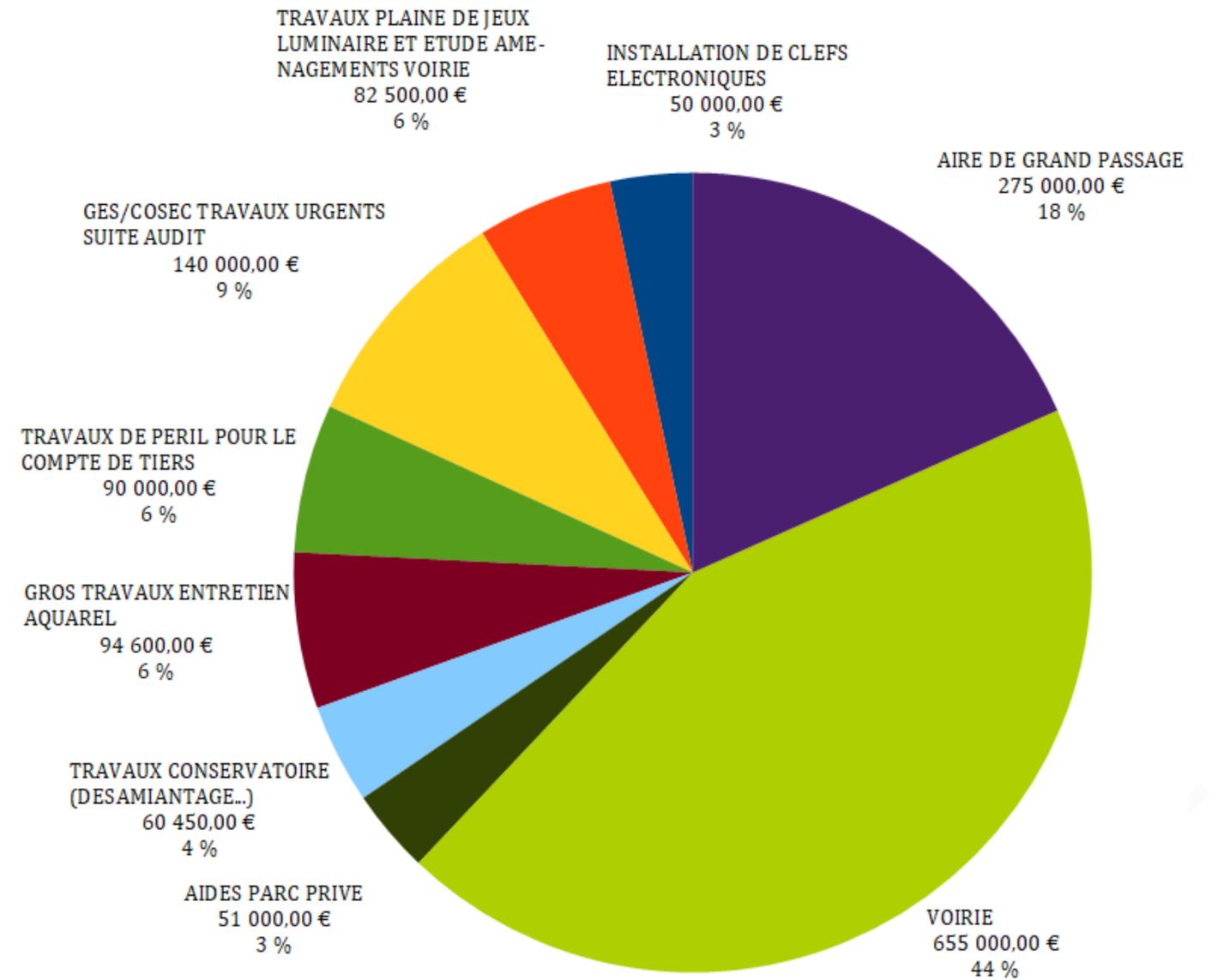
- Un désendettement qui se poursuit depuis 2020 grâce à la souscription d'emprunt limité à hauteur du remboursement annuel du capital.
- Une durée de désendettement qui se dégrade en 2023 compte tenu de la baisse des niveaux d'épargne.

Capacité de désendettement en années avec et sans nouvel emprunt



PRÉVISIONS DÉPENSES 2023 : 2 150 000 €

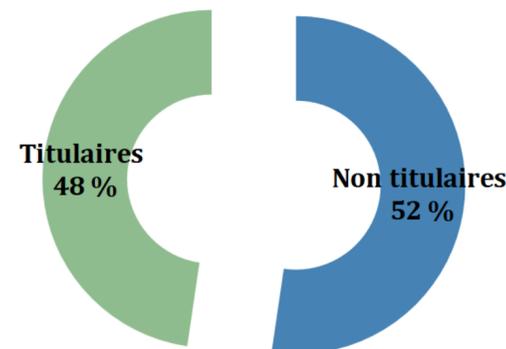
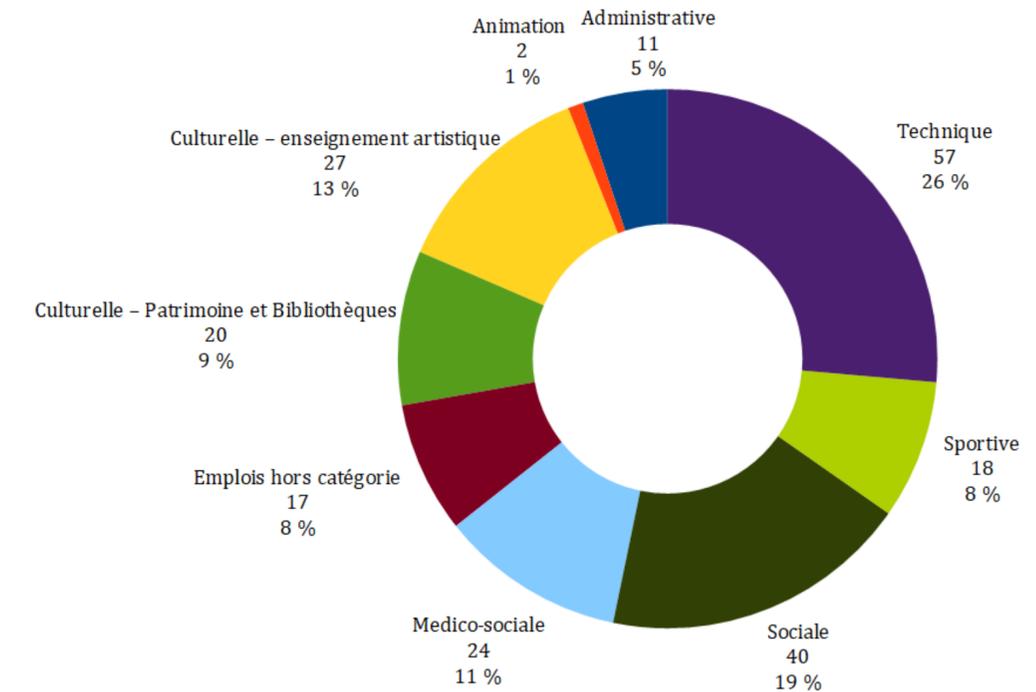
16 % DE SUBVENTIONS ATTENDUES



Les agents ECLA au 31/10/2022 – budget principal :

Hors ATSEM et services partagés

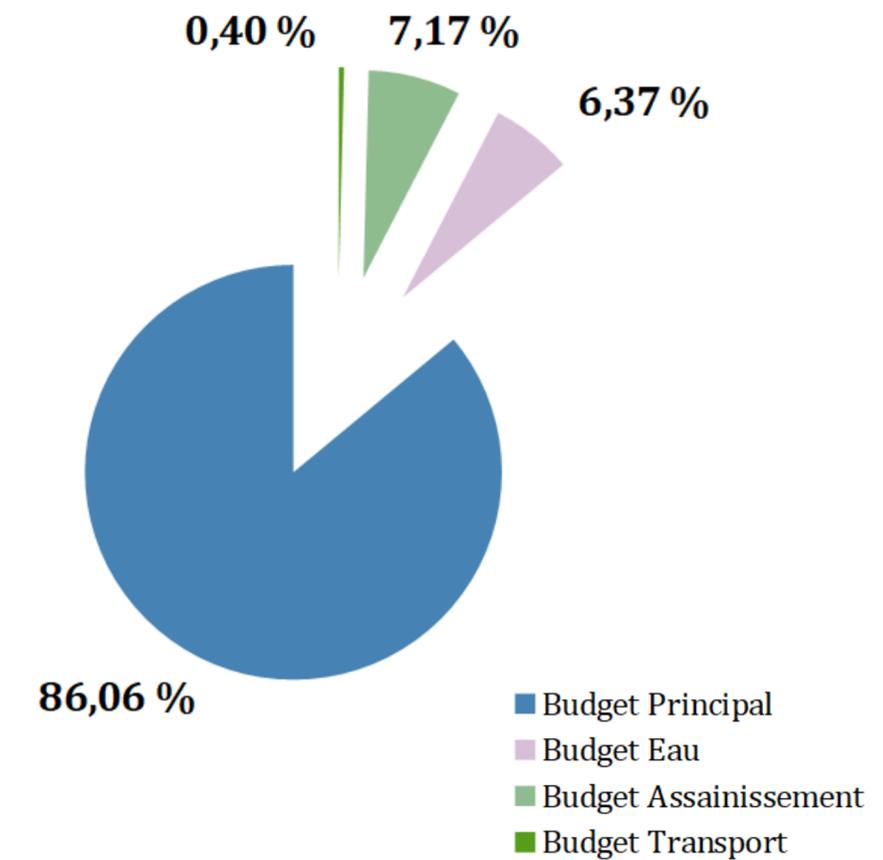
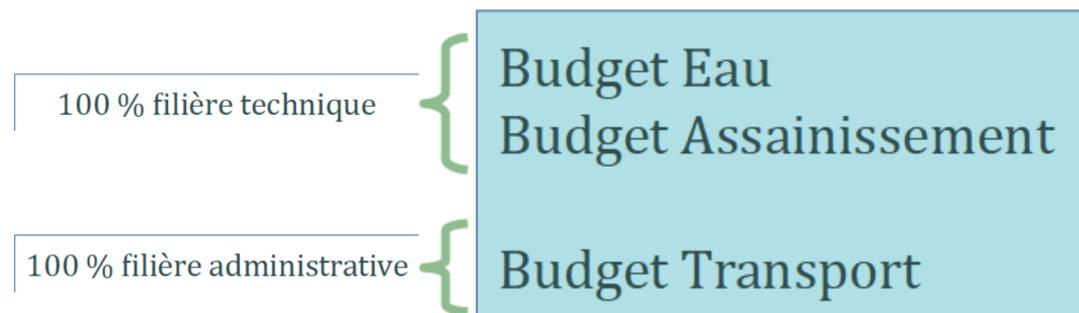
Budget Principal			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Emplois hors catégorie	17		17
Catégorie A	14	11	25
Catégorie B	48	23	71
Catégorie C	77	26	103
TOTAL	156	60	216



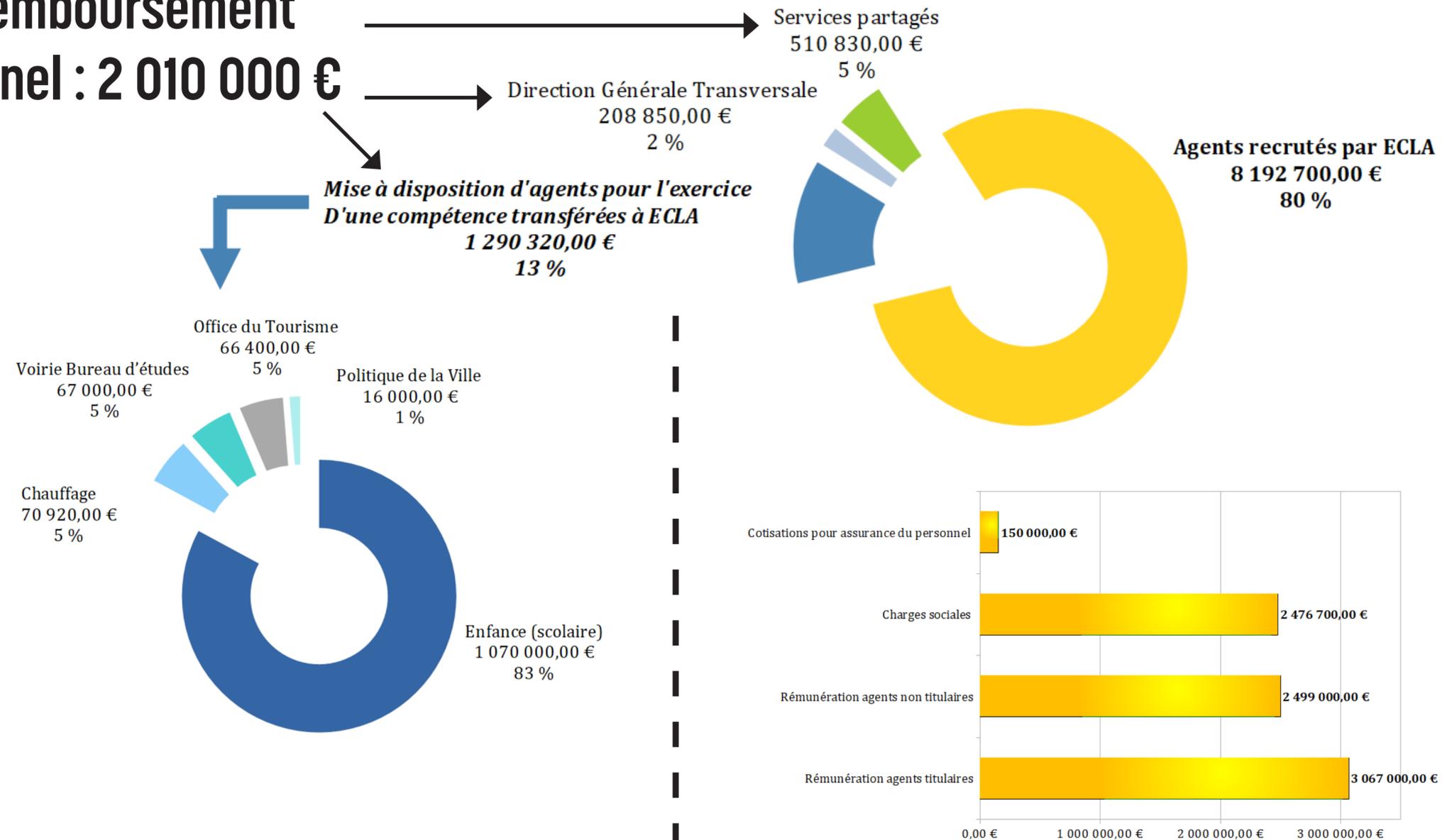
Budget Principal			
	Femmes	Hommes	TOTAL
Titulaires	68	35	103
Non titulaires	88	25	113
TOTAL	156	60	216

Les agents ECLA au 31/10/2022 – budget principal et budgets annexes : *Hors ATSEM et services partagés*

	Femmes	Hommes	TOTAL
Budget Principal	156	60	216
Budget Eau	8	8	16
Budget Assainissement	4	14	18
Budget Transport	0	1	1
TOTAL	168	83	251



Total remboursement personnel : 2 010 000 €



Poids du régime indemnitaire :

- 2018 : 13.8 %
- 2019 : 14.6 %
- 2020 : 14.4 %
- 2021 : 15.6 %
- 2022 : 13,4 %

La part du régime indemnitaire peut varier avec le transfert de compétences employant des agents relevant de filière spécifiquement concernées par le RI.

L'entrée en vigueur du RIFSEEP a mécaniquement renforcé le régime indemnitaire qui devient un élément déterminant d'attractivité dans un contexte de gel du point d'indice.

Les projets réalisés en 2022 :

- Transferts des personnels de la Ville de Lons-le-Saunier (sport et culture) vers ECLA suite aux transferts de compétences,
- Intégration des nouvelles filières dans le RIFSEEP,
- Détermination de la participation de la collectivité à la prévoyance,
- Organisation des élections professionnelles,
- Mise en œuvre d'un budget prévisionnel 2023 par services pour la gestion de la masse salariale,
- Suivi de l'audit Petite Enfance / Enfance / Jeunesse.

Les projets à venir :

- Finalisation de l'audit Petite Enfance / Enfance / Jeunesse,
- Approbation de la convention de mise à disposition pour la Direction transversale et les services partagés,
- Actualisation du règlement sur le temps de travail,
- Protocole sur le télétravail,
- Réalisation et mise à jour du tableau des effectifs,
- Plan d'actions égalité femmes/hommes,
- Réalisation du Document Unique (DUER),
- etc.

Budget Annexe Régie Eaux

Budget Annexe Régie Assainissement

Budget Annexe Transports et Mobilité

Budget Opérations Commerciales et Industrielles

Budget Unités de Production et Vente d'Électricité

Synthèse des principaux arbitrages relatifs aux orientations budgétaires pour 2023

Hypothèses pour l'estimation des dépenses de fonctionnement :

- Dépenses d'énergie multipliées par 2,5 (contrat SIDEC supérieur à 36 KWA)
- Produits chimiques : +20 %
- Autres fournitures : +10 %
- Réduction de certaines prestations de service – reprises en interne : espaces verts, maintenance production, nettoyage réservoirs, etc.
- Gestion des RH :
 - » Augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 : + 3,5 %,
 - » GVT : + 3 %,
 - » Embauche d'un ingénieur ou technicien (en remplacement départ) et d'un fontainier (équipe incomplète).
- Maintien de la dynamique de soutien aux agriculteurs.

Hypothèses pour l'estimation des recettes de fonctionnement :

- Maintien de la convergence tarifaire,
- Pas d'augmentation de grille tarifaire,
- L'incitation à la diminution de la consommation d'eau potable a des impacts sur l'assiette de facturation.

Synthèse des principaux arbitrages relatifs aux orientations budgétaires pour 2023

Hypothèses pour la section d'investissement :

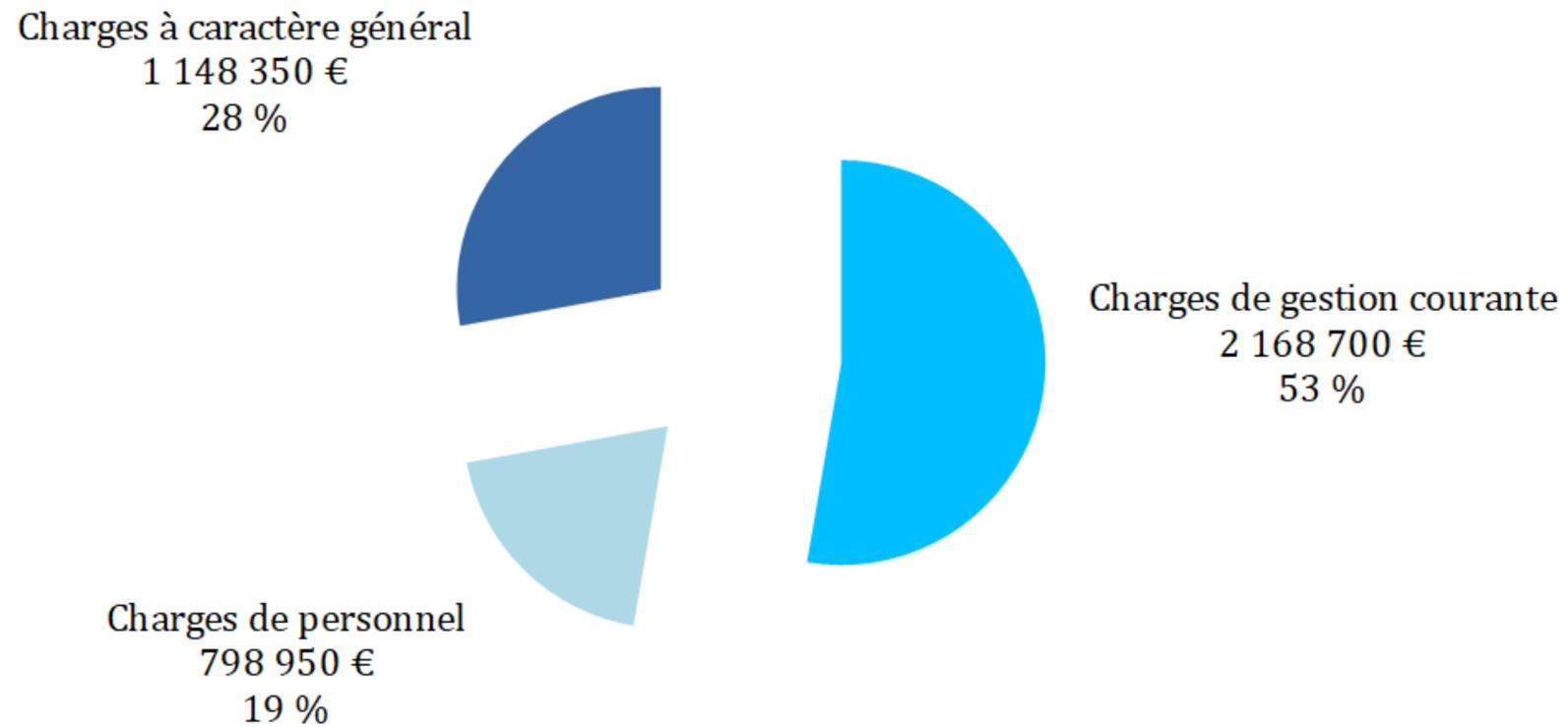
- Renouvellement de certains véhicules,
- Aménagement du bâtiment technique de Montmorot,
- Sécurisation de la production : études et travaux sur Villevieux,
- Renouvellement de réseaux : 986 k€ HT,
- Souscription d'un emprunt (estimé à 800 000 €) et optimisation des excédents reportés.

Autres :

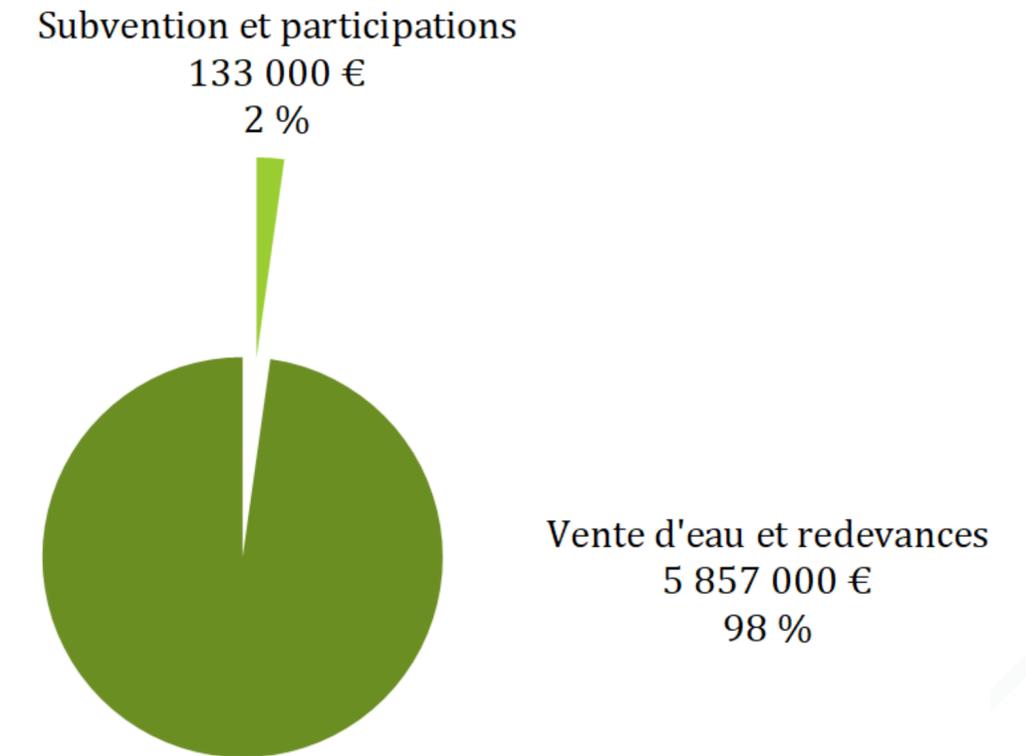
- Maintien des PSE (800 000 €)

Fonctionnement	<p>Dépenses de fonctionnement 5 863 000 €</p> <p><i>Dont charges à caractère général : 1 148 350 € Dont charges de personnel : 798 950 € Dont Attributions de produits : 750 000 € Dont autres charges de gestion courante : 2 168 700 € Dont charges financières : 69 200 €</i></p>	<p>Recettes de fonctionnement 6 837 500 €</p> <p><i>Dont produits des services : 5 857 000 € Dont dotations et subventions : 133 000 €</i></p>
	<p>Transfert à la section d'investissement (amortissement 040 - 042) 974 500 €</p>	
Investissement	<p>Remboursement du capital de la dette 318 800 €</p>	<p>Autofinancement 974 500 €</p>
	<p>Dépenses d'investissement 2 417 000 €</p>	<p>Subventions d'investissement 961 300 €</p>
		<p>Emprunt + emprunt d'équilibre 800 000 €</p>

Dépenses de fonctionnement – prévisions 2023

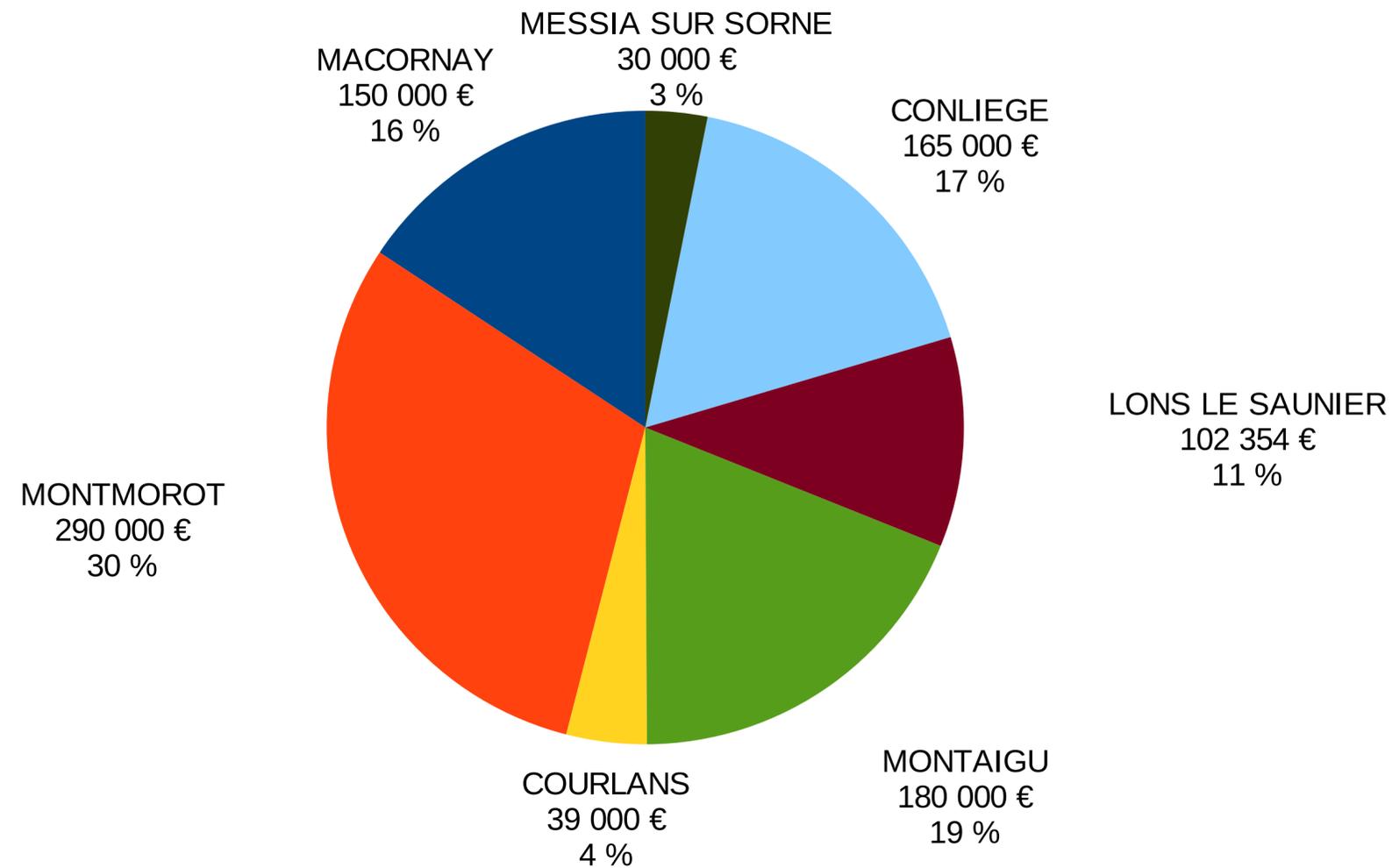


Recettes de fonctionnement – prévisions 2023



SYSTÈME	Type de Travaux	Commune	Adresse	Descriptif des travaux	LG AEP	LG EU	LG EP	Période intervention	Budget AEP
SORNE	séparatif	MACORNAY	RD 117	<ul style="list-style-type: none"> • EU: séparatif sur 600 ml • AEP : renouvellement sur 600 ml 	600	600		S1	150 000 €
VALLIERE	séparatif	MONTMOROT	RUE LEON CECILE MATHY	<ul style="list-style-type: none"> • EU: séparatif sur 860 ml • AEP : renouvellement sur 860 ml 	800	860		S2	290 000 €
SORNE	séparatif	COURLANS	CHEMIN MONTARLIER	<ul style="list-style-type: none"> • EU: séparatif sur 150 ml + PR • AEP : reprise 5 bcht 		120		S1	10 000 €
MONTAIGU	renouvellement	MONTAIGU	REFOULEMENT + SOURCE + DISTRIBUTION	aep renouvellement 450 ml PEHD DN 90 + refoulement + source	450			S1	180 000,00 €
VILLEVIEUX	renouvellement	LONS LE SAUNIER	ROUTE DE MONTAIGU	renouvellement sur 160 ml PEHD 63	160			S2	26 014,90 €
VILLEVIEUX	renouvellement	LONS LE SAUNIER	RUE DESIRE MONNIER	renouvellement sur 150 ml PEHD 63/FONTE 100	150			S2	50 000,00 €
VILLEVIEUX	renouvellement	LONS LE SAUNIER	RUE DES CYLAMENS	renouvellement sur 80 ml PEHD 63/90	80			S2	26 339,00 €
VILLEVIEUX	renouvellement	CONLIEGE	CHEMIN DE LESCHAUX	renouvellement sur 700 ml PEHD 125	700			S1	165 000 €
SIER	renouvellement	COURLANS	RUE DES BRUYERES					-	29 000,00 €
SIER	renouvellement	MESSIA SUR SORNE	RD159		75			-	30 000 €
TOUS									30 000 €
				TOTAL	2940	1580	0		986 354 €

Répartition des travaux prévisionnels par Communes membres d'ECLA :



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2023

Frais d'études : 130 000 €

- Étude de sécurisation de la distribution d'eau face aux épisodes de sécheresse
- Interconnexion avec Haute Seille
- Actualisation des connaissances du champ captant de Trenal

Équipement et travaux Chapitre 21 : 2 287 000 €

- Renouvellement des canalisations : 986 350 €
- Acquisition terrain : 50 000 €
- Aménagement bâtiment et installation : 858 000 €
- Installation d'une pompe à Villevieux: 150 000 €
- Acquisition d'un véhicule : 150 000 €
- Acquisitions compteurs d'eau : 70 000 €

Synthèse des principaux arbitrages relatifs aux orientations budgétaires pour 2023

Hypothèses pour l'estimation des dépenses de fonctionnement :

- Dépenses d'énergie multipliées par 2,7 (contrat SIEDEC supérieur à 36 KWA),
- Produits chimiques : +20 %,
- Autres fournitures : +10 %,
- Réduction de certaines prestations de service – reprises en interne (maintenance, télégestion, mutualisation de la gestion des espaces verts, ...)
- Gestion des RH :
 - » Augmentation du point d'indice au 1er juillet 2022 : + 3,5 %,
 - » GVT : + 3 %,
 - » Recrutement d'un agent de réseau assainissement (renforcement de l'équipe).

Hypothèses pour l'estimation des recettes de fonctionnement :

- Augmentation de la redevance assainissement de 5 % (conforme au plan pluriannuel d'investissements),
- L'incitation à la diminution de la consommation d'eau potable a des impacts sur l'assiette de facturation,
- Diminution de la recette liée à la redevance non domestique.

Synthèse des principaux arbitrages relatifs aux orientations budgétaires pour 2023

Hypothèses pour la section d'investissement :

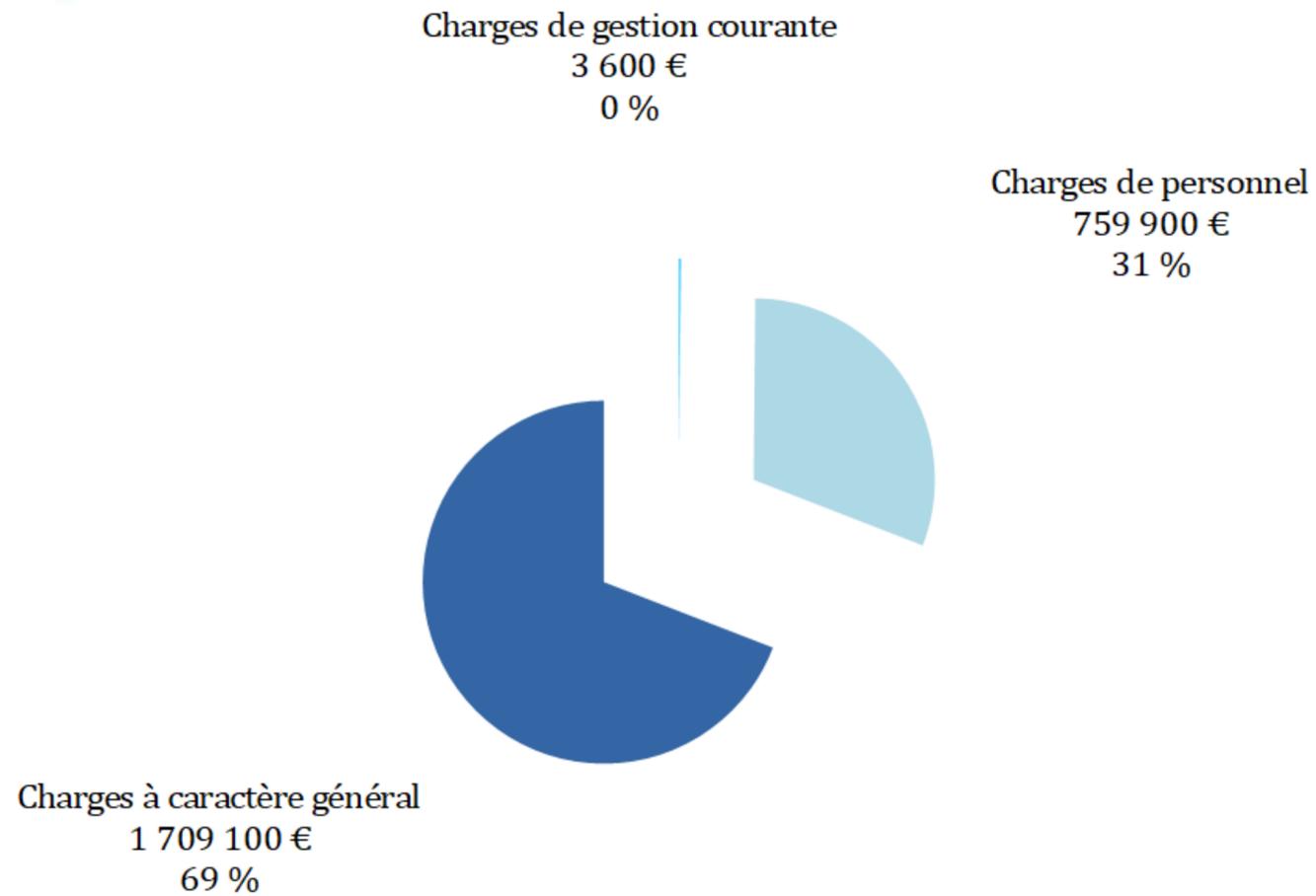
- Poursuite de la dynamique d'investissement (inférieure à 2022 mais restant soutenue),
- Renouvellement de matériels roulants,
- Souscription d'un emprunt estimé à 1 300 000 €,
- Inscription d'une recette exceptionnelle en fonctionnement dans l'attente de la reprise du résultat 2023,
- Inscription d'un emprunt d'équilibre en investissement dans l'attente de la reprise du résultat 2023.

Autres :

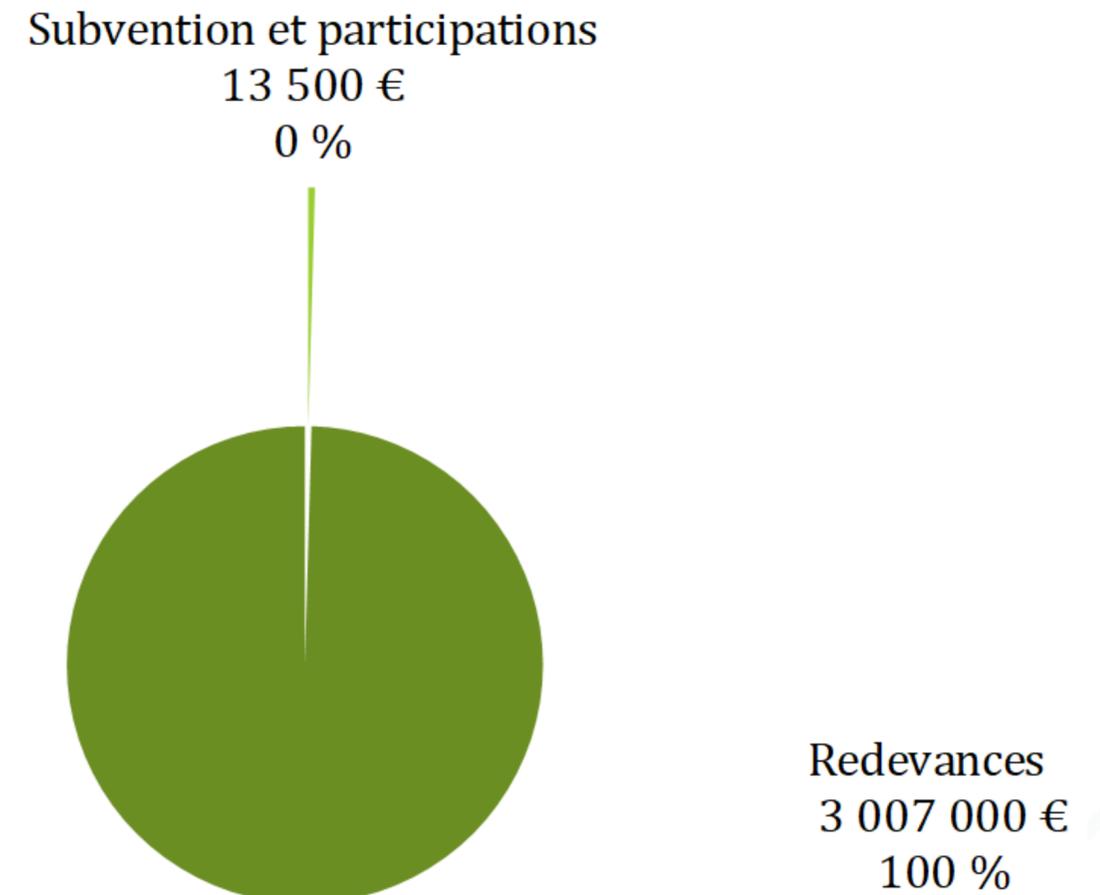
- Une prudence sur l'inscription des subventions de l'Agence de l'Eau.

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 2 609 600 € <i>Dont charges à caractère général : 1 709 100 €</i> <i>Dont charges de personnel : 759 900 €</i> <i>Dont autres charges de gestion courante : 3 600 €</i> <i>Dont charges financières : 137 000 €</i>	Recettes de fonctionnement 3 569 100 € <i>Dont produits des services : 3 007 000 €</i> <i>Dont subventions et participations : 13 500 €</i>
	Transfert à la section d'investissement (amortissement 042 -040) 959 500 €	
Investissement	Remboursement du capital de la dette 213 000 €	Autofinancement 959 500 €
	Dépenses d'investissement 3 507 100 €	Subventions d'investissement 900 000 €
		FCTVA : 420 000 €
		Emprunt + emprunt d'équilibre 1 300 000 + 140 600 € = 1 440 600 €

Dépenses de fonctionnement – prévisions 2023

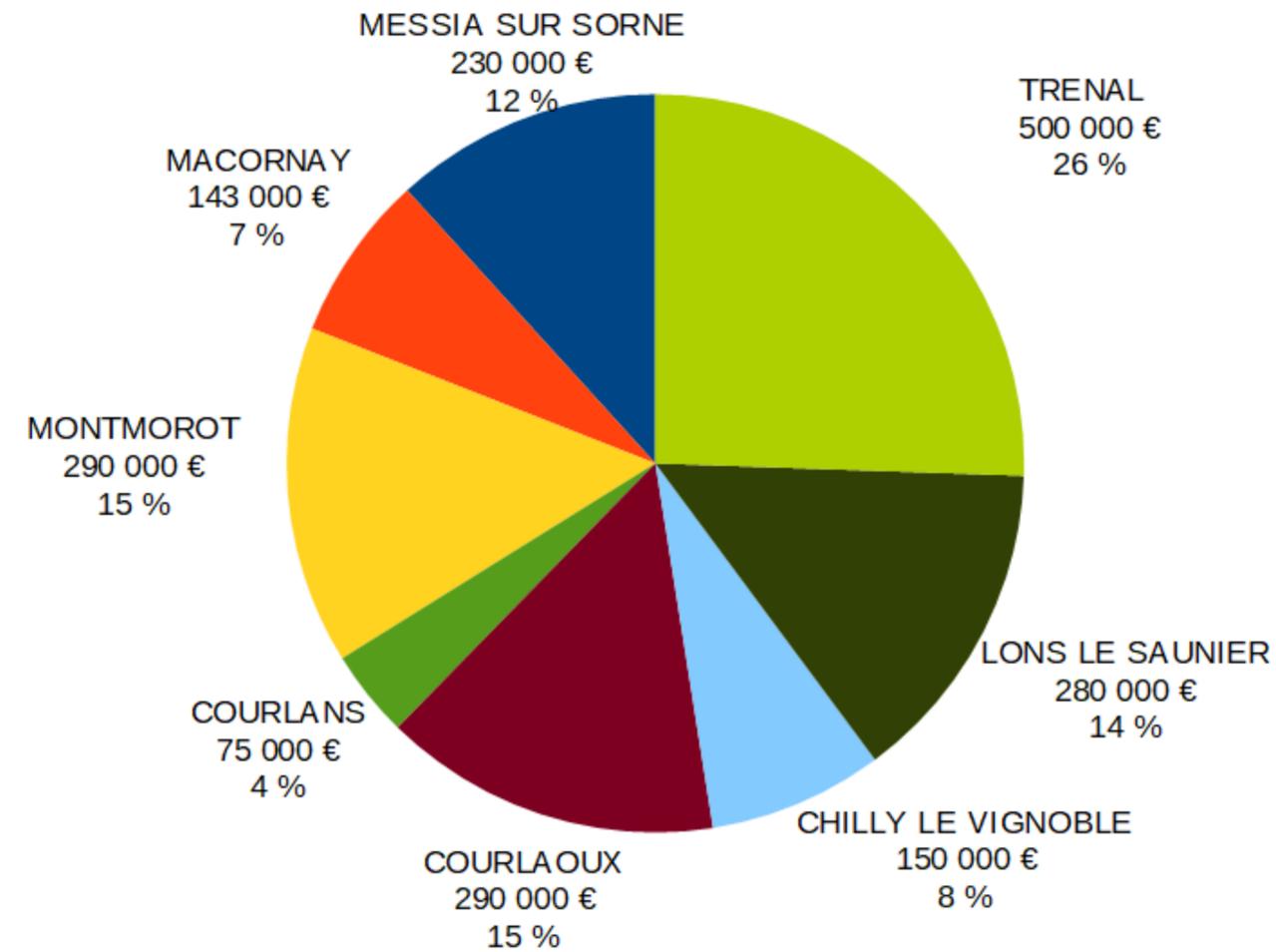


Recettes de fonctionnement – prévisions 2023



SYSTÈME	Type de Travaux	Commune	Adresse	Descriptif des travaux	LG AEP	LG EU	LG EP	Période intervention	Budget EU	Budget EP
SORNE	séparatif	MESSIA SUR SORNE	RTE DE LYON	• EU: séparatif sur 860 ml		860		S1	230 000 €	15 000 €
SORNE	séparatif	MACORNAY	RD 117	• EU: séparatif sur 600 ml • AEP : renouvellement sur 600 ml	600	600		S1	143 000 €	
VALLIERE	séparatif	MONTMOROT	RUE LEON CECILE MATHY	• EU: séparatif sur 860 ml • AEP : renouvellement sur 860 ml	800	860		S2	290 000 €	30 000 €
SORNE	séparatif	COURLANS	CHEMIN MONTARLIER	• EU: séparatif sur 150 ml + PR • AEP : reprise 5 bcht		120		S1	75 000 €	20 000 €
SORNE	chemisage	COURLAOUX	CHEMIN DES ETANGS			1500		S2	290 000 €	
SORNE	chemisage	CHILLY LE VIGNOBLE	RUE CHAMBERLAND			670		S2	150 000 €	
VALLIERE	séparatif	LONS LE SAUNIER	DESCENTE DE MONTAIGU	• EU: dévoiement EU 70 ml		70		S1	30 000 €	
VALLIERE	séparatif	LONS LE SAUNIER	AVENUE DE LA MARSEILLAISE	Traitement ECPP Drain Vallière				S2	100 000 €	
VALLIERE	séparatif	LONS LE SAUNIER	RTE DE BESANCON	• EU: séparatif sur 120 ml Projet OPH		120	120		150 000 €	
COMMUNES		TRENAL	RD30	CONSTRUCTION STEP				S2	500 000 €	
TOUS									40 000 €	
				TOTAL	1400	4800	0		1 998 000 €	65 000 €

Répartition des travaux eaux usées (EU) prévisionnels par Communes membres d'ECLA :



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2023

Frais d'études : 350 000 €

Schéma directeur des petites STEP
Modélisation ouvrage de déversement

Équipement et travaux Chapitre 21 : 531 500 €

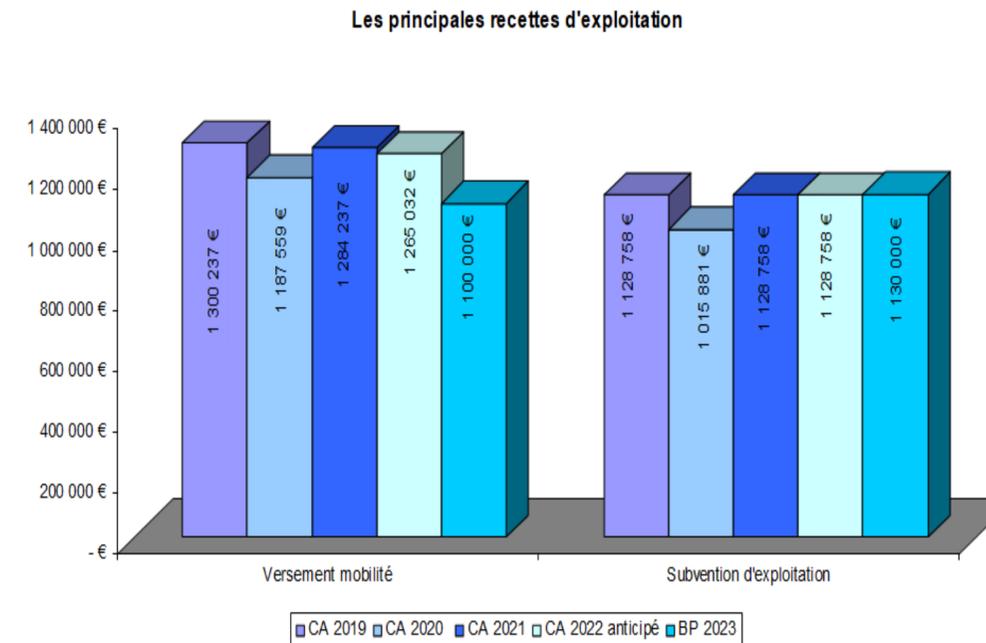
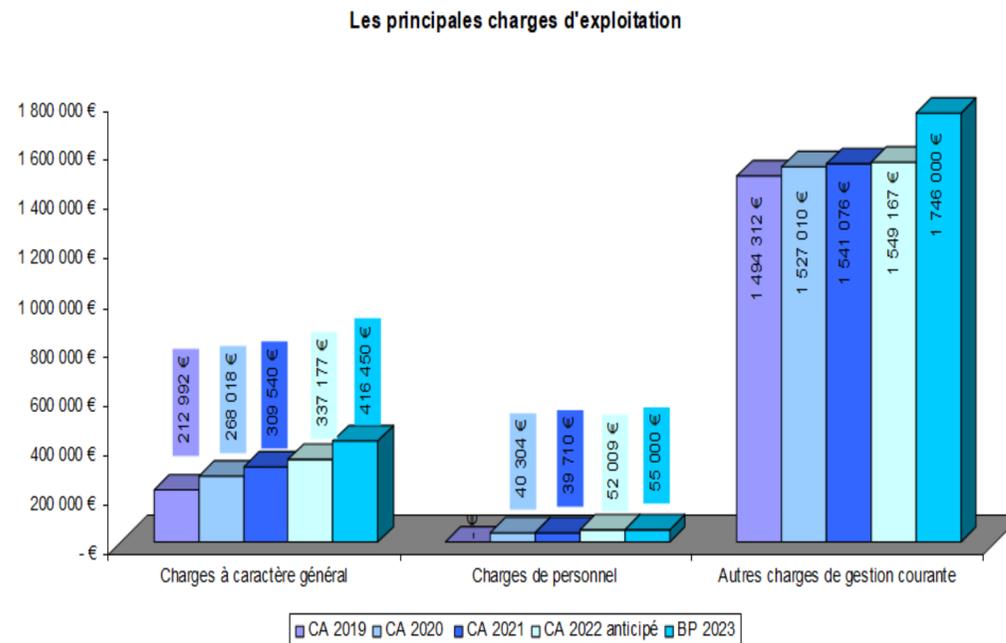
Couverture du canal de comptage de Montmorot
Provision pour travaux sur la filière boues
Déploiement de la télégestion
Renouvellement dégrilleur STEP Montmorot
Portail et clôture DO 501
Aménagement décanteur lamellaire
Acquisition véhicule

Équipement et travaux Chapitre 23 : 2 475 000 €

Messia route de Lyon : travaux séparatif
Macornay RD 117 : travaux séparatif
Montmorot rue Léon et Cécile Mathy : travaux séparatif
Curlans Montarlier : travaux séparatif
Courlaoux Chemin des Etangs : travaux de chemisage
Chilly Val de Sorne : travaux de chemisage
Montaigu descente : travaux séparatif
Lons Marseillaise : travaux séparatif
Lons Schumann : travaux séparatif
Trenal

900 962 € D'INVESTISSEMENT 2 249 000 € D'EXPLOITATION

Ce budget annexe retrace les flux financiers relatif aux coûts des transports, au versement mobilité et aux travaux afférents.



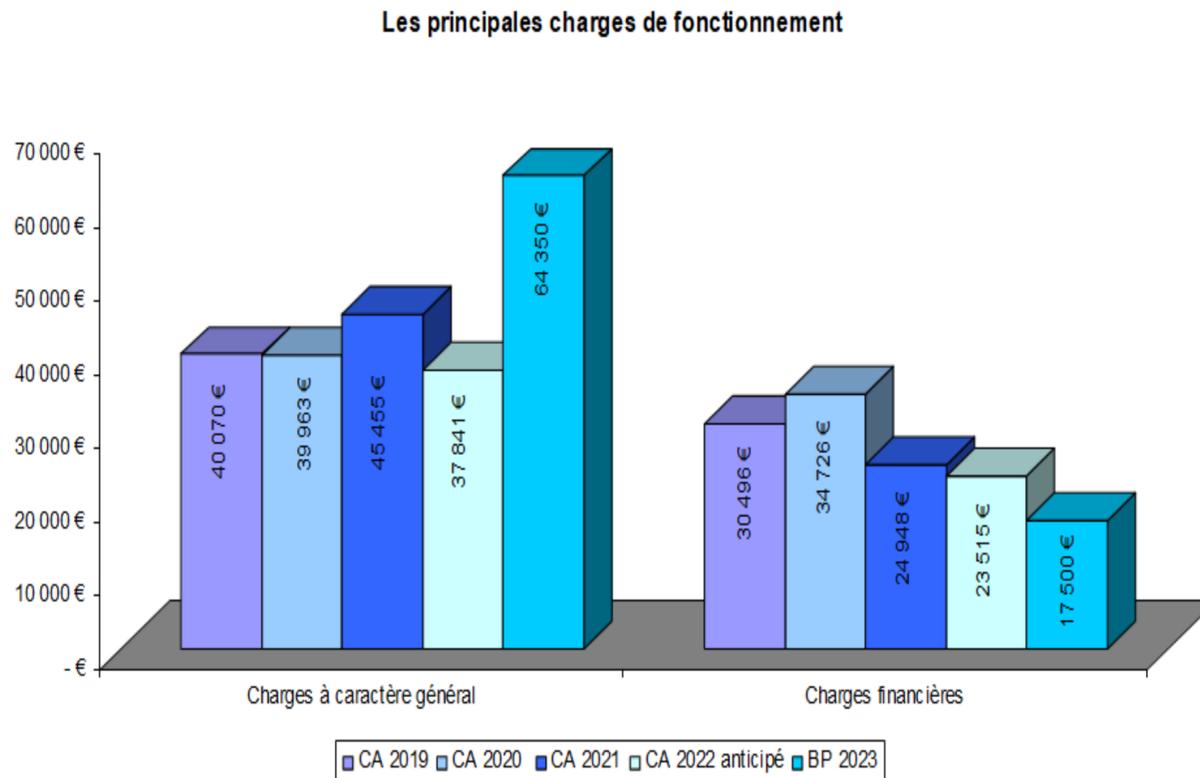
Pas d'augmentation du taux du versement transport.

LES INVESTISSEMENTS 2023 : 831 000 €

- Travaux de mise en accessibilité SD'AP : 12 000 €
- Aménagement signalétique verticale et horizontale : 7 000 €
- Achat de vélos : 36 000 €
- Travaux aménagement voie douce Lons nord : 316 000 €
- Travaux aménagement voie douce Messia Gevingey
- Travaux de sécurisation des pistes cyclables : 100 000 €

300 000 € DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 208 750 € D'EXPLOITATION

Ce budget annexe retrace les flux financiers relatif aux coûts d'aménagement et de fonctionnement des zones industrielles, artisanales et commerciales avant leur vente.



Les recettes de fonctionnement de ce budget sont uniquement composées de la vente des terrains qui s'élèvent à 555 000 € depuis 2017.

Projet 2023 : régularisation comptable pour établir un budget en comptabilité de stock.

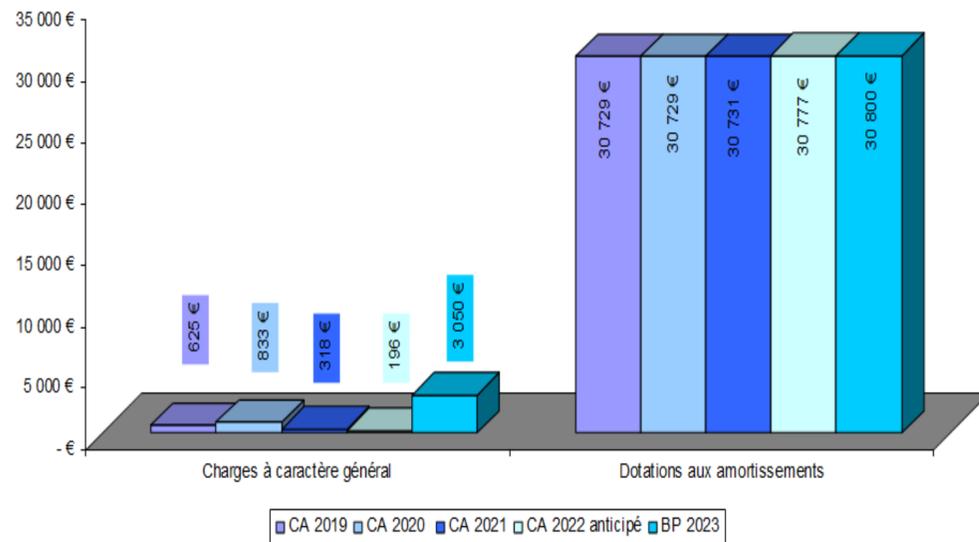
LES INVESTISSEMENTS 2023 : 300 000 €

- Aménagement numérique Bornay – Verges (fibre) : 70 000 €
- Aménagement numérique : accès fibre pour toutes ZAE : 80 000 €
- Travaux Zone de Messia : 75 000 €
- Frais étude pour le Parc d'Innovation Technologique : 45 000 €
- Provisions pour travaux et étude divers : 30 000 €

52 000 € D'INVESTISSEMENT 34 350 € D'EXPLOITATION

Ce budget annexe retrace les flux financiers relatif à la vente d'électricité. Les principales charges sont liées aux amortissements des installations et les recettes correspondent aux produits de la vente d'électricité.

Les principales charges d'exploitation



Les principales recettes d'exploitation

